	Statistique Canada et
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
	Collecte de données
À propos de ce document	Le présent document, généré à l'aide du Système de collecte de données du CRTC, vous permet de remplir les formulaires du sondage de façon électronique, à partir de l'application Microsoft Excel, sans que vous soyez en ligne. Une fois que vous les avez remplis, vous êtes libre de les télécharger directement dans le SCD afin de remplir les formulaires de données dans le système en ligne.
Intégrité des formulaires	Chaque formulaire comprend des zones ombrées et des zones non ombrées. Prière de fournir l'information demandée que dans les zones ombrées.
Période visée	Les entités doivent soumettre leur information pour la période de 12 mois qui a été rapportée dans leurs états financiers annuels. Lorsqu'il y a fusion, chacune des entités inclue doit rapporter son information séparément pour toute période précédant la fusion.
Télécharger	N'altérer d'aucune façon les formulaires en ajoutant, supprimant ou fusionnant des lignes. Si le formulaire est le moindrement modifié, il sera impossible de le télécharger correctement dans le SCD.
Soumission	Une fois téléchargés, les formulaires dûment remplis doivent être soumis en ligne à : http://www.crtc.gc.ca/dcs/fra/login.htm
Questions	La foire aux questions (FAQ) et le glossaire sont affichés sur les pages web de la collecte de données du CRTC. L'examen de ceux-ci et autres documents est disponible à: http://www.crtc.gc.ca/dcs/fra/current/
Contact	Si vous avez besoin d'entrer en contact avec l'un de nos analystes de la collecte de données s'il vous plaît téléphonez au 1-866-845-6036 ou par courriel à :

Mr

	Déposé sous l'autorité de la <i>Loi sur la statistique</i> , la <i>Loi sur la radiodiffusion et</i> la <i>Loi su</i> Déposé à titre confidentiel	ır les télécomm	unications
	Depose a title confidentier	۸	D
		Α	B
		Mois (MM)	Année (AAAA)
1	Résultats du trimestre pour les 3 derniers mois se terminant :		
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour indiquer la ou les compagnie(s)		
2	comprise(s) dans ces résultats trimestriels.		
Ve	euillez utiliser l'espace ci-dessous pour inscrire tout commentaire, explication, note méthodo	ologique, menti	on ou autres

renseignements importants concernant les données fournies dans le présent formulaire.

étho, aire.

A saire.

A s

	Communications – Quarterly reve Déposé sous l'autorité de la <i>Loi sur la statistique</i> , la <i>Loi sur la radiodiffusi</i>		de la <i>l oi sur</i>	les télécommunic	ations	
	Déposé à titre confidenti	el				_
1	Total des revenus d'exploitation trimestriels des états financiers	Α	В	С	D	E
	Partie A - Revenus d'exploitation provenant d'exploitations canadiennes	Résidence	Affaires	De détail	De gros	Total
	Services locaux et d'accès			_	_	
	Local et accès (excluant la contribution et l'équipement) Contribution	0		0		
	Équipement de terminal	0		0		
	Total des revenus de comptes locaux et d'accès	0		0		
6	Services interurbains	0	0	0	0	
	Services Internet					
7	Accès par ligne commutée	0	0	0	0	
	Accès haute vitesse	0	0	0		
	Total partiel (revenus d'accès à Internet)	0	0	0	0	
	Autres services Internet	0	0	0		
11	Total des revenus des services Internet	0	0	0	0	
	Services de transmission de données					
12	Total des revenus des services de transmission de données			0	0	
_	Services de ligne privée					
13	Total des revenus de lignes privées			0	0	
	Services mobiles et de téléappel					
14	Revenus des services mobiles			0	0	
	Revenus des services de téléappel			0		
	Total des revenus des services mobiles et de téléappel			0	0	
	Télévision mobile		\mathcal{O}_{\cdot}		l l	
17	Total des revenus de la télévision mobile			0		
		- N	Ť			
	Distribution de radiodiffusion					
	Câble			0		
	SRD	<u>Q</u>		0		
	TVPI			0		
	Autre Total des revenus de distribution de radiodiffusion (programmation de base et non de ba	ase, y compris	l s la program	9	~	
23	Autres revenus				·	
24	Total des revenus d'exploitation au Canada					
	Partie B - Revenus d'exploitation provenant d'exploitations non canadiennes					
25	Revenus d'exploitation provenant d'exploitations non canadiennes					
26	Total des revenus d'exploitation de la compagnie					
	Partie C - Information supplémentaire sur le revenu					
	Services Internet	Résidence	Affaires	De détail	De gros	То
27	Accès à large bande (1,5 Mbps ou plus)	0	0	0	0	
	Forfaits de services mobiles	1				
28	Services de voix (y compris les SMS/MMS)	+		0	0	
	Services de voix (y compnis les envernme) Services de voix et de données			0		
30	Services de données seulement			0		
31	Total des revenus des services mobiles			0	0	
	Revenus des services mobiles détaillés					
	Voix de base incluant l'itinérance			0		
				0	0	
	Interurbain incluant l'itinérance			U	O	
33 34	Interurbain incluant l'itinérance Données incluant l'itinérance			0		
33 34 35	Interurbain incluant l'itinérance				0	

Les revenus de services d'accès Internet haute vitesse comprennent aussi les revenus d'accès Internet à large bande.

Les autres revenus des services Internet comprennent les revenus provenant des ventes et de la location de matériel, d'applications Internet et de services de transport Internet. Les applications Internet comprennent le courriel, l'hébergement Web, les services de centres informatiques, etc. Les services de transport comprennent le protocole BGP et la connectivité des FSI.

Les revenus des services de transmission de données ou de lignes privées, utilisés pour fournir un accès à Internet, sont considérés comme des revenus Internet et doivent être inclus dans les revenus "Accès haute vitesse".

Les revenus de services de transmission de données ou de lignes privées, utilisés pour fournir le transport Internet, sont considérés comme des revenus Internet et doivent être inclus dans les revenus "Autres services Internet".

Les revenus de services de transmission de données comprennent les revenus des protocoles de données, des services d'administration de réseau, des ventes et de la location du matériel et d'autres services connexes.

Les revenus des services de lignes privées comprennent les revenus des services de lignes privées de courte et de longue distance, les services de fibres optiques non utilisées et longueur d'onde optique [lambda] ainsi que les ventes et la location de matériel

Les services d'accès Internet à large bande sont définis comme des services d'accès Internet dont le débit descendant annoncé est de 1,5 Mbps ou plus.

Les services de voix (y compris les sms/mms) comprennent les revenus de forfaits d'abonnement aux services mobiles comportant les services de voix seulement, de voix et de textage ou de voix avec navigation Web.

Les revenus des services de voix et de données comprennent les revenus des abonnements aux services mobiles comportant des forfaits de services de voix et de données. Ces forfaits incluent les téléphones intelligents et les centrales sans fil, ainsi que les téléphones cellulaires avec services de voix et de données, mais excluent les abonnements comportant des forfaits de navigation. Inclure les forfaits ordinaires de BlackBerry (BB) (services de réseautage social illimité, de courriel illimité, ainsi que les forfaits ordinaires de données BB et les forfaits ordinaires de données non BB). Exclure toutefois les forfaits de service de navigation de 10 \$ seulement offerts sur les téléphones ordinaires.

Les revenus des services mobiles de données seulement comprennent les revenus d'abonnements aux services mobiles avec des forfaits de données seulement. Inclure les clés Internet sans fil (services prépayés et postpayés), les cartes PC, les ordinateurs portables avec Internet sans fil intégré, les centrales sans fil (données seulement), les iPads (services prépayés et postpayés), les tablettes et les téléphones intelligents ou non comportant des forfaits de données seulement. Exclure les forfaits qui fournissent une connexion Internet mobile entre ordinateurs ou appareils comme les parcmètres.

Communications – Quarterly quantities

F	ormulaire 202Q - Quantités trimestrielles						
	Déposé sous l'autorité de la Loi sur la statistique, la Loi sur la rad	liodiffusion, ainsi que de la Lo	oi sur les télécommunications				
	Déposé à titre co	onfidentiel					
		Α	В	С	D	E	
Pi	artie A - Quantités						
		Résidence	Affaires	De détail	De gros	Total	
1 Li	ignes locales et d'accès	0			0		
2 M	linutes d'appels interurbains	0	(0	0	0	
	bonnés de services d'accès Internet						
	ccès par ligne commutée	0	,		0		
	ccès haute vitesse	0	-		0	0	
5 N	ombre total d'abonnés aux services d'accès Internet	0) C	0	0	0	
4							
	bonnés de services mobiles						
	ervices de voix (y compris les SMS/MMS)			0	0		
	ervices de voix et de données			0	0		
	ervices de données seulement			0	0		
	ombre total d'abonnés des services mobiles			0	0		
IU A	bonnés des services de téléappel			0	0	0	
	Portra II (Production I constitution I Pro		-				J
	linutes d'utilisation de services mobiles		<u> </u>			<u> </u>	1
	oix de base			0	0		
	nterurbains		+	0	0		
13 N	ombre total de minutes d'utilisation de services mobiles			0	0	0	1
	bonnés de services de distribution de radiodiffusion - Abonnés du service de base			-		 	
	analogique et numérique)			1		1	
				0	0	_	
440				0	v	0	
				^			
15 SI				0	0		
15 SI	VPI			0	0	0	
15 SI 16 TV 17 Au	VPI utre			0	0	0	
17 A	VPI		,0	0	0	0	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion			0	0	0	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No	VPI utre		100	0	0	0	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion	Résidence	Affaires	0 0	0 0	0	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pa	VPI utre lombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement	Résidence 0		0 0 0	0	0 0	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet ombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus)			0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 Si 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No	VPI utre lombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement internet lombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement	0	Affaires	0 0 0 0 De détail 0 De détail	0 0 0	0 0 0 Total	
15 Si 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No 20 At 21 At	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement	0	Affaires	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 Si 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No 20 At 21 At 22 At	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet ombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence	Affaires C	0 0 0 0 De détail 0 De détail 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At	VPI utre tombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0	Affaires C	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet ombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence	Affaires C	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pa In 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At	VPI utre tombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Affaires C	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No Pr In 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At 24 At	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet ombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires (C) Affaires	De détail De détail De détail O De détail O O O O O O O O O O O O O	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No 19 No 20 Al 21 Al 22 Al 22 Al 24 Al	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail De détail Do 0 De détail O 0 Do 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No 19 No 20 Al 21 Al 22 Al 22 Al 24 Al	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet ombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C Affaires	De détail De détail Do 0 De détail O 0 Do 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 Au 18 No 19 No 20 Al 21 Al 22 Al 22 Al 24 Al	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail De détail Do 0 De détail O 0 Do 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TV 17 At 18 No 18 No 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At 24 At 25 No 26 No 26 No 26 No 27 No 28 No	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement combre moyen de gigaoctets téléchargés par mois, par abonnement haute-vitesse combre moyen de gigaoctets téléversés par mois, par abonnement haute-vitesse	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail De détail Do 0 De détail O 0 Do 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 T1 AA 11 N N 18 N 19 N 20 AA 22 AA 22 AA 24 AA M M	VPI utre utre utre utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés moyen de gigaoctets téléchargés par mois, par abonnement haute-vitesse lobile television	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail De détail Do 0 De détail O 0 Do 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0 O 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 T1 AA 11 N N 18 N 19 N 20 AA 22 AA 22 AA 24 AA M M	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement combre moyen de gigaoctets téléchargés par mois, par abonnement haute-vitesse combre moyen de gigaoctets téléversés par mois, par abonnement haute-vitesse	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail 0 0 0 0 De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 Total	
15 SI 16 TT 17 At 18 No Pa 19 No 20 At 21 At 22 At 24 At 25 No 26 No 27 No 27 No 27 No	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au mo	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 Résidence	Affaires C Affaires C C Affaires	De détail 0 0 0 0 De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 T1 17 At 18 No Pa 19 No 20 At 21 At 22 At 24 At 25 No 26 No 27 No 27 No 27 No	VPI utre utre utre utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés moyen de gigaoctets téléchargés par mois, par abonnement haute-vitesse lobile television	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Affaires C Affaires C C C C C C C C C C C C C C C C C C	De détail 0 0 0 0 De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 TY 17 At 18 No Pa 19 No 20 At 21 At 22 At 23 At 24 At 25 No 26 No 27 No Pa	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au mo	Résidence Résidence Résidence Tra	Affaires Affaires Affaires C Affaires	De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 TY 17 Ac 18 No 19 No 20 At 22 At 22 At 24 At 25 No 26 No 27 No 27 No 27 No 28 Se 28 Se 29 Se 20 Se 21 Se 22 Se 23 Se 24 Se 25 Se 26 Se 27 Se 28 Se	VPI utre combre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet combre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au mo	Résidence 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Affaires Affaires Affaires O O O O O O O O O O O O O	De détail De détail 0 0 0 0 De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 TA 17 AA 17 AA 18 NA Pri In 19 NA 20 AA 21 AA 22 AA 22 AA 24 AA 25 NA 26 NA 27 NA 27 NA 27 NA 28 SS 20 DO	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moi	Résidence Résidence Résidence O O O Tra D'appareils mobiles	Affaires Affaires C Affaires C Affaires C Vers des appareils mobiles C C C C C C C C C C C C C	De détail De détail O De détail O De détail O O De détail O O O O O O O O O O O O O	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 TY 17 Ad 18 N/ Pri In 19 N/ 20 Al 21 Al 22 Al 22 Al 23 Al 24 Al 25 N/ 26 N/ 27 N/ 27 N/ 27 N/ 27 D/ 27 D/ 20 D/ 27 D/ 27 D/ 28 D/ 29 D/ 29 D/ 20 D/	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 100 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 400 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moi	Résidence Résidence Résidence Résidence Trr D'appareils mobiles	Affaires Affaires Affaires C O O O O O O O O O O O O	De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
15 SI 16 TY 17 Ad 18 N/ Pri In 19 N/ 20 Al 21 Al 22 Al 22 Al 23 Al 24 Al 25 N/ 26 N/ 27 N/ 27 N/ 27 N/ 27 D/ 27 D/ 20 D/ 27 D/ 27 D/ 28 D/ 29 D/ 29 D/ 20 D/	VPI utre ombre total d'abonnés des services de distribution de radiodiffusion artie B - Information supplémentaire sur l'abonnement nternet tombre d'abonnés du service d'accès à large bande (1,5 Mbps ou plus) bonnés avec au moins 10 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 25 Mbps en téléchargement et 3 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moins 300 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement bonnés avec au moin	Résidence Résidence Résidence O Résidence O D'appareils mobiles O O	Affaires Affaires Affaires C O O O O O O O O O O O O	De détail 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

Le nombre d'abonnés des services d'accès Internet haute vitesse comprend les abonnés des services d'accès Internet à large bande.

Le nombre d'abonnés des services d'accès Internet à large bande comprend les abonnés des services d'accès Internet dont les vitesses annoncées sont de 1,5 Mbps ou plus.

Les abonnés des services de voix et de données ayant un forfait de services de voix et de données comprennent tous les abonnés qui ont des téléphones intelligents, des centrales sans fil ou des téléphones cellulaires ordinaires avec un forfait de services de données. Exclure les forfaits de téléphone cellulaires comportant seulement le service de navigation. Inclure les forfaits de BlackBerry (BB) (services de réseautage social illimité, de courriel illimité, ainsi que les forfaits ordinaires de données BB et les forfaits ordinaires de données non BB). Exclure les forfaits de service de navigation de 10 \$ seulement offerts sur les téléphones ordinaires.

Les abonnés des services mobiles ayant seulement un forfait de données. Inclure les clés Internet sans fil (services prépayés et postpayés), les cartes PC, les ordinateurs portables avec Internet sans fil intégré, les centrales sans fil (données seulement), les iPads (services prépayés et postpayés), les tablettes et les téléphones intelligents ou non comportant des forfaits de données seulement. Exclure les forfaits qui fournissent une connexion Internet mobile entre ordinateurs ou appareils comme les parcmètres.

Toutes les vitesses d'accès Internet font référence aux vitesses annoncées. Le nombre d'abonnements et les vitesses ne comprennent pas les liaisons téléphoniques pour les services IPTV ou IP. Si la capacité du service est partagée avec le service IPTV, mais qu'il est possible de l'exploiter même si le service IPTV n'est pas utilisé, il faut se servir des vitesses disponibles lorsque le service IPTV n'est pas utilisé.